

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 147 (2002)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Vers l'armée virtuelle : le concept défensif des longues périodes de paix. 1re partie  
**Autor:** Siegenthaler, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346224>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Vers l'armée virtuelle :

## Le concept défensif des longues périodes de paix (1)

Le principe de l'armée de garnison et de son pendant, le principe de milice et l'obligation de servir de très nombreuses années, coûtent très cher en ressources humaines, en économie, en finance et en services. Pendant les longues périodes de paix, il est justifié de vouloir diminuer la présence de l'armée. Dès lors, le problème, qui se pose, est de pouvoir évaluer et anticiper la menace militaire extérieure. Ceci afin d'opérer une réduction de l'effectif des forces armées, sans pour autant en diminuer l'efficacité.

### ■ Lt-col Henri Siegenthaler

La résistance à diminuer les effectifs, l'armement et la logistique peut se justifier en invoquant le temps nécessaire à leur reconstitution et leur instruction. Le concept de l'armée virtuelle répond à ces arguments. Son principe consiste en une diminution drastique de la présence physique de l'armée, pour que celle-ci soit utile économiquement et financièrement, en lui conservant toutefois son encadrement et en établissant une planification précise de l'approvisionnement de son armement et de sa logistique. En tenant compte des développements les plus efficaces et de l'évaluation prévisionnelle de la menace militaire, l'armée pourra être rendue opérationnelle «à la demande». La conscription générale n'est pas mise en cause par ce système.

### I. L'armée doit être adaptée à la menace effective

La situation politico-militaire en Europe s'est modifiée depuis la fin de la Deuxième

Guerre mondiale. Les nationalismes et les impérialismes, auxquels il fallait faire face et qui conduisirent aux conflits passés, disparaissent au profit d'une volonté de collaboration et de paix. L'Europe, jusqu'à l'Oural et au-delà, cherche à stabiliser son économie, son agriculture, ses services par des échanges sous toutes formes. Il semble que les nations européennes se sont rendues compte que la prospérité des Etats et des individus s'acquière plus avantageusement par l'échange, l'accès de tous à la formation et l'égalité économique-sociale, que par la guerre. La fin de la colonisation, l'accès des peuples à l'indépendance et l'obligation de la respecter, exigée par les organisations internationales, rend l'usage de la force armée obsolète dans la résolution des problèmes internationaux.

Beaucoup de territoires, habités par diverses ethnies, n'ont, malheureusement, pas encore trouvé leur stabilité politique. Liée à des intérêts économiques, cette situation peut être à l'origine de conflits graves, quoique compartimentés. Cependant, la volonté de la majo-

rité des peuples européens à se développer par la collaboration rend la généralisation de guerre négligeable.

### Risque mineur de guerre

La Suisse se situe au centre d'une communauté économique-militaire, qui rassemble plus de 350 millions d'habitants désireux de s'unir et de se développer en une communauté pacifique. Depuis 2002, celle-ci est également en union monétaire grâce à l'unification de la monnaie et la réglementation des échanges. La volonté populaire des nations européennes se dirige vers la coopération internationale, non plus vers les nationalismes ou le cloisonnement. Cette situation de paix permet aux minorités ethniques qui, jusqu'ici, étaient noyées dans un système d'unité étatique, d'avoir la possibilité et le temps de faire revivre leur identité et leur culture. Pour ces ethnies, il ne s'agit non pas de sortir de la communauté européenne de paix, mais seulement de développer leur personnalité, de la faire accepter dans le cadre d'une nation. Ceci sans combattre la volonté d'union et de paix, qui désa-

vantagerait de toute manière leurs aspirations.

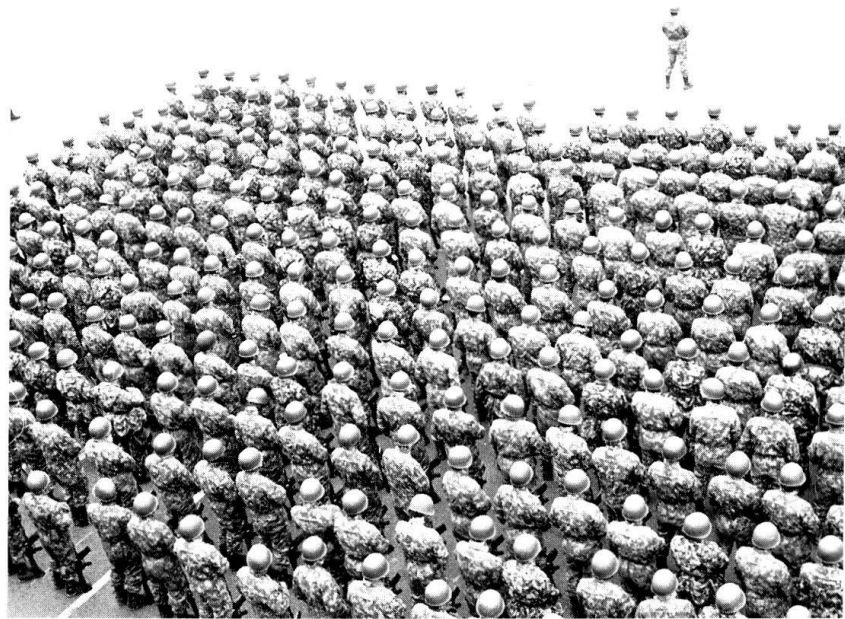
Dans le contexte présent, il est improbable que l'une des puissances majeures, faisant partie de la communauté européenne, décide d'entreprendre une action militaire contre un autre pays européen. La volonté est d'éviter que les luttes ethniques ne dégèrent, de les traiter plutôt par la négociation. Le principe de défense du territoire dès la frontière est devenu désuet, car toute défense économique, politique ou militaire d'un pays commence en dehors de ses limites territoriales. La défense des voies de communication et des sites d'approvisionnement ne peut plus se faire à proximité des frontières.

La Suisse, en tant que très petite nation, a choisi le seul rôle qui lui était donné de jouer, durant près de 150 ans. Des personnalités comme Henri Dунант et le général Dufour y ont contribué. Ce rôle est humanitaire et le seul où la Suisse possède encore un monopole.

### Une armée, oui! Mais laquelle?

Aujourd'hui, le rôle de l'armée de notre petit pays, bien satellisé dans la communauté européenne, est extrêmement réduit. Il consiste en le maintien de l'ordre, une tâche simple et facile dans un pays très démocratique, l'empêchement d'un improbable raid stratégique ou d'une action terroriste majeure toujours possible.

La défense de la Suisse demande peu de moyens, mais qui, toutefois, se doivent d'être efficaces. Notre pays a pour mission internationale de mainte-



*Vu la situation politico-militaire de la Suisse, de gros effectifs ne sont plus nécessaires...*

nir les axes de communication ouverts. Tel fut son rôle, durant les grandes périodes de nationalisme et durant les périodes de guerre mondiale, qui en fit l'objet de sa neutralité armée, souhaitée par les puissances étrangères, et correspondant à sa volonté pacifique de non-ingérence.

### Impossibilité de renoncer à une force armée

Peut-on, par cette analyse, oublier l'histoire? Certes non, car tout est sujet à changement. Le rôle du gouvernement est aussi d'évaluer l'évolution des idées, de la politique, des divers bouleversements, afin de prendre les mesures nécessaires pour conserver à la nation sa pérennité. Le maintien de l'armée est un des devoirs gouvernementaux. L'armée est une assurance et une dissuasion. La volonté de maintenir, d'augmenter ou de diminuer une force de frappe dépend de l'ampleur de la menace militaire

extérieure et de l'imminence de celle-ci, du temps nécessaire à sa concrétisation et de l'ensemble des moyens actuels existants pour l'écarter.

La menace ne peut jamais être totalement exclue. Ainsi, le gouvernement doit garder à disposition un moyen d'agir rapidement et intelligemment. Ce moyen doit être adapté au danger, effectif et limité à ce seul danger, de façon à ce que l'ensemble du pays, en particulier son économie, n'en souffre pas. Il est, en effet, illusoire de conserver une armée hautement sophistiquée et extrêmement coûteuse. C'est prendre le risque de déstabiliser les réserves financières et humaines du pays, d'empêcher son développement ou de suivre le pas du développement des autres nations. Il n'est ni supportable de renoncer à la force armée pour maintenir notre indépendance, ni supportable de conserver une force armée à un niveau tel

qu'il mettrait inutilement en péril notre développement économique, culturel et scientifique.

### Constituer une armée prend du temps

Reconstituer une armée, en partant de rien, est une tâche très difficile, qui demande beaucoup de temps, de moyens et d'aides extérieures. Celles-ci, tôt ou tard, devront être payées d'une manière ou d'une autre.

Durant les longues périodes de paix, il n'est guère judicieux de conserver une armée dans son niveau d'engagement en prévision d'agressions extérieures possibles car, pour que cette armée soit crédible aux yeux du monde, il faudrait qu'elle soit constamment modernisée, sophistiquée, suivant le développement des armes modernes. De plus, cela exigerait l'immobilisation de grands moyens financiers et d'une grande part de la population active. A la longue, cette situation, financièrement, deviendrait insoutenable et conduirait tôt ou tard à son abandon, sous la pression des aspirations sociales en temps de paix.

Supprimer l'armée purement et simplement est tout aussi impensable, car sa remise sur pied demanderait du temps et de l'énergie, dont on ne disposerait pas au moment où la menace se ferait sentir. Si l'infanterie peut être formée en deux mois, il en va tout autrement concernant la réalisation d'un concept défensif, la fabrication et l'achat d'un armement spécifique, la formation d'experts informés sur l'évolution des armes et des systèmes de défense.

L'adage: «Si vis pacem, para bellum (si tu veux la paix, prépare la guerre)» reste actuel. Cette préparation peut se faire de diverses façons. Il faut pouvoir disposer en temps de paix, en prévision de futurs conflits, d'un concept de défense différent de ceux que l'on a connu jusqu'à présent. Voici une alternative au système actuel: la création de l'armée virtuelle.

## II. Principe de l'armée virtuelle

Le but de l'armée virtuelle est de réduire drastiquement la présence physique du personnel et du matériel, mais de conserver un groupe minimal de cadres, d'analystes et d'experts en économie, en armement et en politique. En simplifiant, on veut remplacer la présence en armement et en personnel par un travail intellectuel de planification intense, exécuté par un groupe de divers spécialistes. Ce travail permettrait de rendre

opérationnelle l'armée en quantité et en qualité voulues, lorsque cela serait nécessaire.

L'armée virtuelle n'est pas présente physiquement, mais elle est réelle et active dans sa partie planificatrice et ses cadres. Lorsque de longues périodes de paix peuvent être évaluées de nombreuses années à l'avance, il n'est pas nécessaire de conserver une armée à son niveau opérationnel.

Les conditions permettant de rendre une armée opérationnelle sont connues. En premier lieu, il s'agit d'évaluer la présence, l'ampleur et la forme de la menace militaire potentielle et de déterminer le temps probable pour que de potentielle cette menace devienne réelle.

En second lieu, d'estimer le temps nécessaire à la mise sur pied du personnel militaire ainsi que du temps destiné à son instruction.



... et l'on réduit le contenu des arsenaux et des parcs.



*Les infrastructures logistiques peuvent, elles aussi, être « dégraissées »!*

En dernier lieu, il s'agit d'évaluer et de s'assurer la possibilité industrielle de créer l'armement et les moyens logistiques spécifiques nécessités par la menace qui se présente, leur production, leur achat et l'assurance de leur approvisionnement.

### **Fin des armées de garnisons**

Les garnisons ont, non seulement, pour mission de maintenir opérationnelles des forces armées qui, à tout moment, peuvent être engagées dans un conflit, mais encore de maintenir en état d'engagement le matériel, la logistique et l'armement.

Le principe de garnison, qu'il soit constitué d'une armée dont la fonction est d'être constamment présente et néanmoins relativement inactive, ou le principe de milice, qui prévoit des périodes de répétitions, peuvent être abandonnés durant les longues périodes de paix. Car les armées de garni-

son et leur pendant, l'armée de milice, convoquées à intervalle régulier, sont extrêmement coûteuses en finance, en personnel et en matériel.

Pour des raisons économiques, il n'est pas possible de posséder constamment la plus grande armée possible en prévision d'une menace militaire extérieure fort improbable. Trouver le juste milieu est difficile. En effet, la mise sur pied d'une armée prend du temps, par la création de l'encadrement, l'achat et la production de l'armement nécessaire, le temps d'instruction, l'établissement d'une doctrine de défense, l'approvisionnement et la garantie du remplacement du matériel et des éléments logistiques.

Jusqu'à présent, l'armée de garnison exigeait la présence de tous ces cinq facteurs dans le même temps, comme si une menace extérieure était effective.

L'armée virtuelle permettra de garder ces divers facteurs sous forme planifiée en déterminant le temps dont dispose le gouvernement, afin de prendre les mesures nécessaires à réaliser ces facteurs, c'est-à-dire les rendre réels. Il faut garder à l'esprit qu'il est possible d'échelonner la mise à disposition du matériel et des moyens en personnel nécessaires, de l'encadrement, de l'approvisionnement, etc.

Le sens même du principe de l'armée virtuelle est que, durant les longues périodes de paix, tous les éléments rendant une armée opérationnelle ne doivent pas être réunis constamment et en même temps. En planifiant judicieusement leur réalisation, l'échelonnement de leur production et de leur réalisation dans le temps est possible, de manière à ce qu'elles soient présentes ensemble au moment où la menace militaire devient réelle.

L'économie faite par la renonciation de la plus grande partie de la présence physique de l'armée (armement, logistique et personnel) demande, en contrepartie, un très grand travail intellectuel, qui pourra être effectué par un groupe d'experts. Ceux-ci seront réunis dans les divers états-majors. Cependant, il n'est pas question de renoncer définitivement à la présence d'une armée. Ce serait inacceptable. Le concept d'armée virtuelle est créé, afin de remplacer avantageusement le système de garnison actuel.

**H. S.**  
(A suivre)